

Formation FROTSI

25 avril 2017



La politique départementale des sports de nature : une démarche concertée pour des sites de qualité



Sandrine CARME
Chargée de mission Sports de nature - CDESI
Département du Tarn



1/ Les principes

- Une démarche qualité partenariale
- Des critères validés par tous
- Des outils au service des acteurs

2/ Les sites conformes à cette démarche

- L'offre de randonnée
- Les sites de sports de nature
- Les ressources à votre disposition

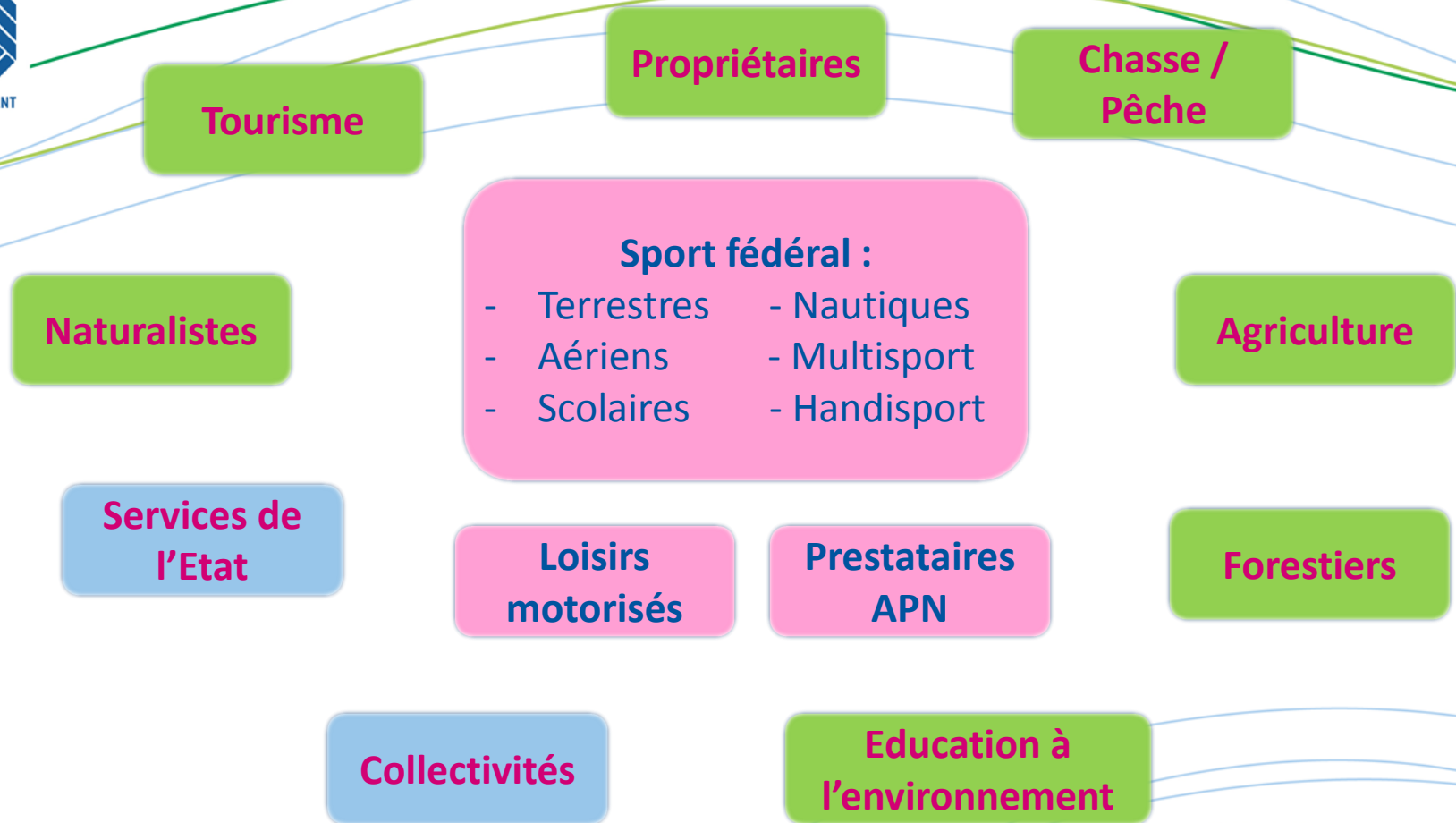


1/ Une démarche qualité partenariale

- « *Le Département favorise le développement maîtrisé des sports de nature.* » - Code du sport
- La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) : un réseau de **partenaires**, une instance de **concertation**
- Les sports de nature au cœur d'une approche multidimensionnelle Sport / Environnement / Développement Local (tourisme, cadre de vie)



La CDESI – un réseau de partenaires



Aborder les sports de nature selon 4 axes :

- sportif et social
- développement économique
- environnemental
- aménagement du territoire



2/ Des critères validés par tous



Un site ou un itinéraire inscrit dans un territoire

- Prise en compte des acteurs locaux et des usages de l'espace (agriculture, forêt, chasse, pêche, ...)
- Définition de la vocation du site de pratique (public, usages)

Un gestionnaire* pour assurer la pérennité du site ou de l'itinéraire

- Garantir un entretien régulier, un suivi permanent, administratif et technique
- Réagir aux anomalies / intempéries
- Gérer les superpositions d'usages

**La gestion peut être partagée entre différents acteurs (bien formaliser les rôles)*

Garantir l'ouverture au public grâce à l'analyse du foncier

- Connaître l'ensemble des voies et parcelles empruntées
- Inscription des chemins ruraux au PDIPR (par les communes)
- Signature de conventions de passage pour les passages en propriété privée

Un impact maîtrisé sur l'environnement

- Compatibilité avec les mesures environnementales
- Impact maîtrisé sur la biodiversité et le patrimoine paysager

Un aménagement de qualité

- Equipement aux normes fédérales (balisage, cotation...)
- Respect de la charte graphique départementale (panneaux de départ)
- Prise en compte de la sécurité (accès secours, identification des risques)
- Information sur le niveau d'accessibilité (handicaps)

“Démarche
qualité”



3/ Des outils au service des acteurs

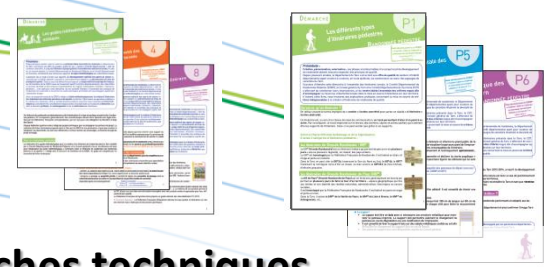
- Le PDESI, Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature
- Guides méthodologiques et fiches techniques
- Charte de bonnes pratiques
- Sorties sur le terrain pour mieux se connaître
- Réunions de concertation pour construire ensemble



**SIGNALER
UN PROBLÈME**
sentinelles.sportsdenature.fr



Disponibles sur cdesi.tarn.fr



Des outils méthodologiques pour des itinéraires de randonnée de qualité

Création d'itinéraires de randonnée

cdesi 81

Guide méthodologique

« Comment créer un itinéraire de randonnée non motorisée pérenne et de qualité ? »

Créé dans le Tarn en 2008, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires Randonnée (CDESIR) regroupe 43 membres, issus de nombreuses associations locales départementales, des collectivités et services de l'Etat et de divers établissements de l'économie touristique, forestière, chassaitière, etc.

De quelle méthodologie constitue un guide « comportemental » proposant une démarche contribuant à l'aménagement du territoire, l'égalité territoriale pour concevoir des promenades, collectives et individuelles, les itinéraires, les itinéraires de groupe de type « randonnée de découverte », les itinéraires de type « randonnée de découverte » et les itinéraires de type « randonnée de découverte ».

Le document est accessible en version PDF avec possibilité d'accéder à différents liens utiles, à travers une rubrique « documents ».

Édition : Juillet 2011

Démarche randonnée pédestre



Préambule

Création, administration, valorisation : ces phases incontournables d'un projet local de développement de randonnée doivent chacune respecter des principes de qualité.

Depuis plusieurs années, le Département du Tarn a structuré une offre de qualité avec des sentiers d'intérêt départemental ayant vocation à conduire, en toute qualité, les randonneurs au cœur des paysages de caractère du Tarn.

Sauvegarder l'intégrité de cette démarche à l'ensemble des itinéraires tarnais, le Conseil général du Tarn, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRPF) et le Comité Départemental du Tourisme (CDT) ont souhaité renforcer l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre d'itinéraires sur leur territoire. Ce mémo a pour objectif de rendre utiles les critères requis pour élaborer des projets de qualité bien intégrés dans le territoire. À cette fin, il rappelle les étapes essentielles à suivre pour respecter une démarche qualifiée en la matière.

Les étapes à respecter pour la création d'un itinéraire de qualité

- **Étape 1 : mener une réflexion autour d'un projet d'usage de l'espace avec les acteurs du territoire**
Diagnostic du territoire (contexte, paysages, acteurs locaux, usages, intérêts...), et analyse du projet (opportunités, vocation, types d'itinéraires, réseau existant...)
- **Étape 2 : identifier le ou les gestionnaires de l'itinéraire pour assurer sa pérennité et sa surveillance**
La prise en charge de la gestion d'un itinéraire comprend une partie administrative (aménagement, responsabilité, relations avec différents interlocuteurs...), et une partie technique (entretien, panneauage, balisage, aménagement...)
- **Étape 3 : analyser le foncier pour garantir l'itinéraire**
Préalable : faire un relevé du statut foncier des zones empruntées
- **Étape 4 : équiper et sécuriser l'itinéraire**
mise en sécurité de l'itinéraire : doter les passages dangereux et/ou mettre en place si besoin des aménagements et signalisations spécifiques

Travaux forestiers et chemins de randonnée

Guide pratique cdesi 81

Travaux forestiers et itinéraires de randonnée

Solutions temporaires

PRÉAMBULE

Après avoir structuré sa politique de randonnée autour des principes de qualité, le Département du Tarn a, sur ordre d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires Randonnée, voulu à court terme l'ensemble des enjeux et usages concernés par la pratique des sports de loisir.

Le Tarn compte près de 4 000 km d'itinéraires de randonnée (Sentiers, VTT, etc.) répartis, répartis sur l'ensemble du territoire, dans 200 communes. Le territoire est constitué de 2 zones riches en itinéraires de randonnée : la zone de la région forestière (Midi-Pyrénées, Monts de Lacaune) et la zone de la région agricole (Pays de Comtal).

Les travaux forestiers constituent une étape incontournable dans la vie d'un territoire de production agricole, forestière, ou des itinéraires de randonnée. Ils ne peuvent être réalisés que dans des conditions strictes de sécurité, de qualité, et de respect de l'environnement.

Chaque commune, les acteurs de la forêt privée en particulier, en concertation avec les acteurs de la randonnée, proposent une démarche visant à concilier au mieux les impératifs de la nécessaire gestion forestière avec la pratique de la randonnée et à favoriser la collaboration entre les parties concernées. Cette démarche s'appuie essentiellement sur les obligations réglementaires liées aux différents types de travaux forestiers.

1 LA DÉCLARATION D'OUVERTURE D'UN CHANTIER FORESTIER

À QUI ?
La déclaration se fait auprès de la Mairie de la commune concernée.

Règles réglementaires : la déclaration doit aussi parvenir à la COMMISSAIRE D'INSTRUCTION Régionale des Compétences, de la Formation, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

QU'ILS CHANTIERIS DONT-ILS ÊTRE DÉCLARÉS ?

- Une intervention une coupe d'un volume supérieur à 100 m³ de bois et/ou un débardage manuel de 500 m³ d'éclaircie ou d'entretien.
- Les chantiers de boisement, de reboisement et travaux agricoles d'une surface supérieure à 1 ha.
- Les travaux de plantation et de repiquage des parcelles forestières comprennent les travaux de préparation des sols et de soins successifs pendant la période d'attente (avant la mise en place).
- Les chantiers sur lesquels sont employés plus de dix salariés et dont la durée est supérieure à un mois.



Fiches techniques

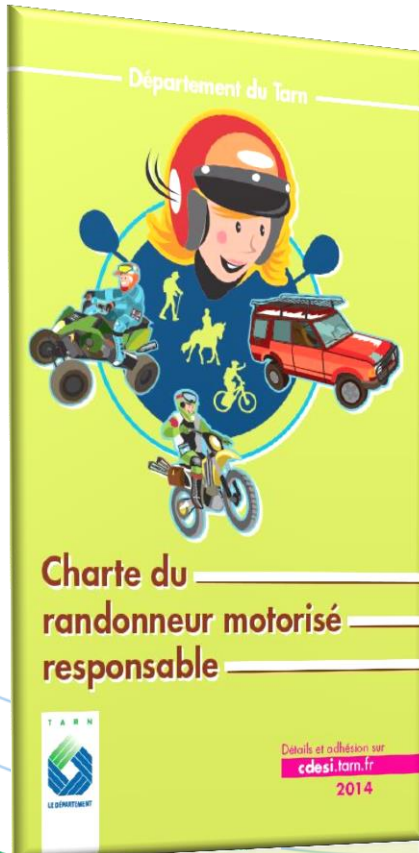
- Les guides fédéraux
- Statut des voies
- Le conventionnement
- Le PDIPR
- Les espaces naturels
- La signalétique directionnelle
- La gestion
- La promotion
- Les travaux forestiers
- Le PDES

Les différents types d'itinéraires pédestres

- Le balisage
- La labellisation PR
- Les panneaux de départ
- Les fiches Rando Tarn



Pour les usagers des espaces naturels : la Charte du randonneur motorisé responsable



MON VEHICULE

Je veille à ma sécurité
Je m'assure d'être en conformité avec
la réglementation
J'utilise un véhicule homologué

MON ITINERAIRE

Je veille à l'accessibilité
juridique des chemins utilisés
Je respecte le milieu naturel



MA PREPARATION

J'organise une sortie « habituelle »
J'organise une sortie exceptionnelle

MON COMPORTEMENT ET MA PRATIQUE

Je partage les espaces traversés avec d'autres usagers, je les respecte
Je respecte le milieu naturel qui m'accueille



Les sites conformes à la démarche qualité

T A R N



LE DÉPARTEMENT

2/ Les sites conformes à cette démarche

- L'offre de randonnée
- Les sites de sports de nature
- Les ressources à votre disposition



Les sites conformes à la démarche qualité

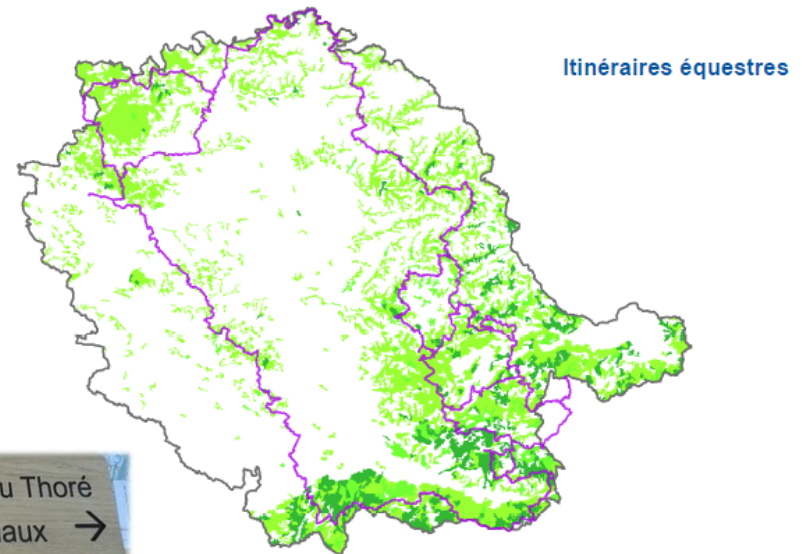
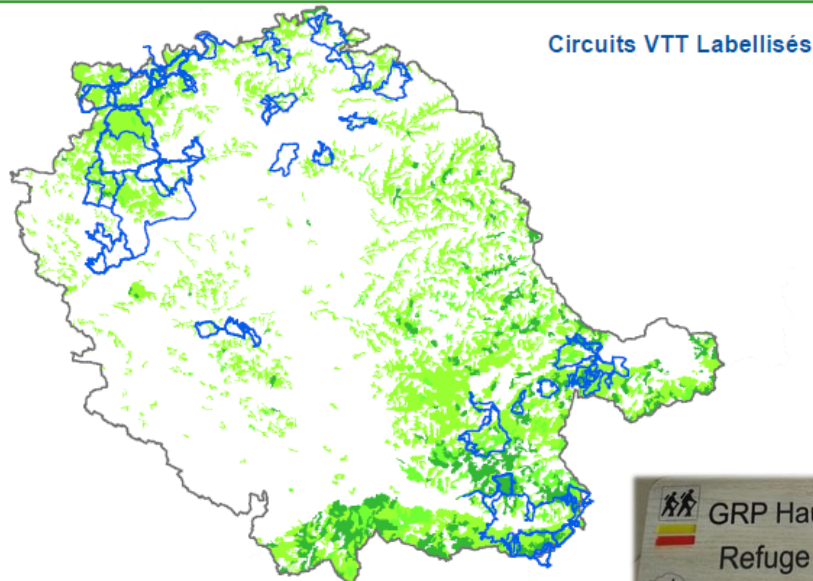
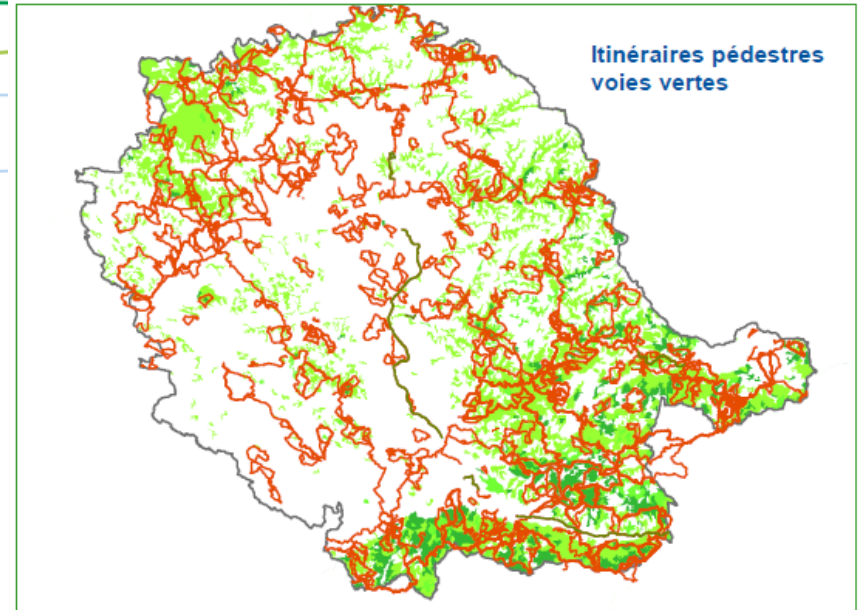
T A R N



LE DÉPARTEMENT

L'offre de randonnées conformes à la démarche qualité

- **A pied** : sentiers gérés par le Département et par les collectivités
- **A VTT** : Espaces labellisés par les fédérations FFC ou FFCT
- **A cheval** : Tarn à cheval, *Hautes Terres d'Oc*










Les sites conformes à la démarche qualité

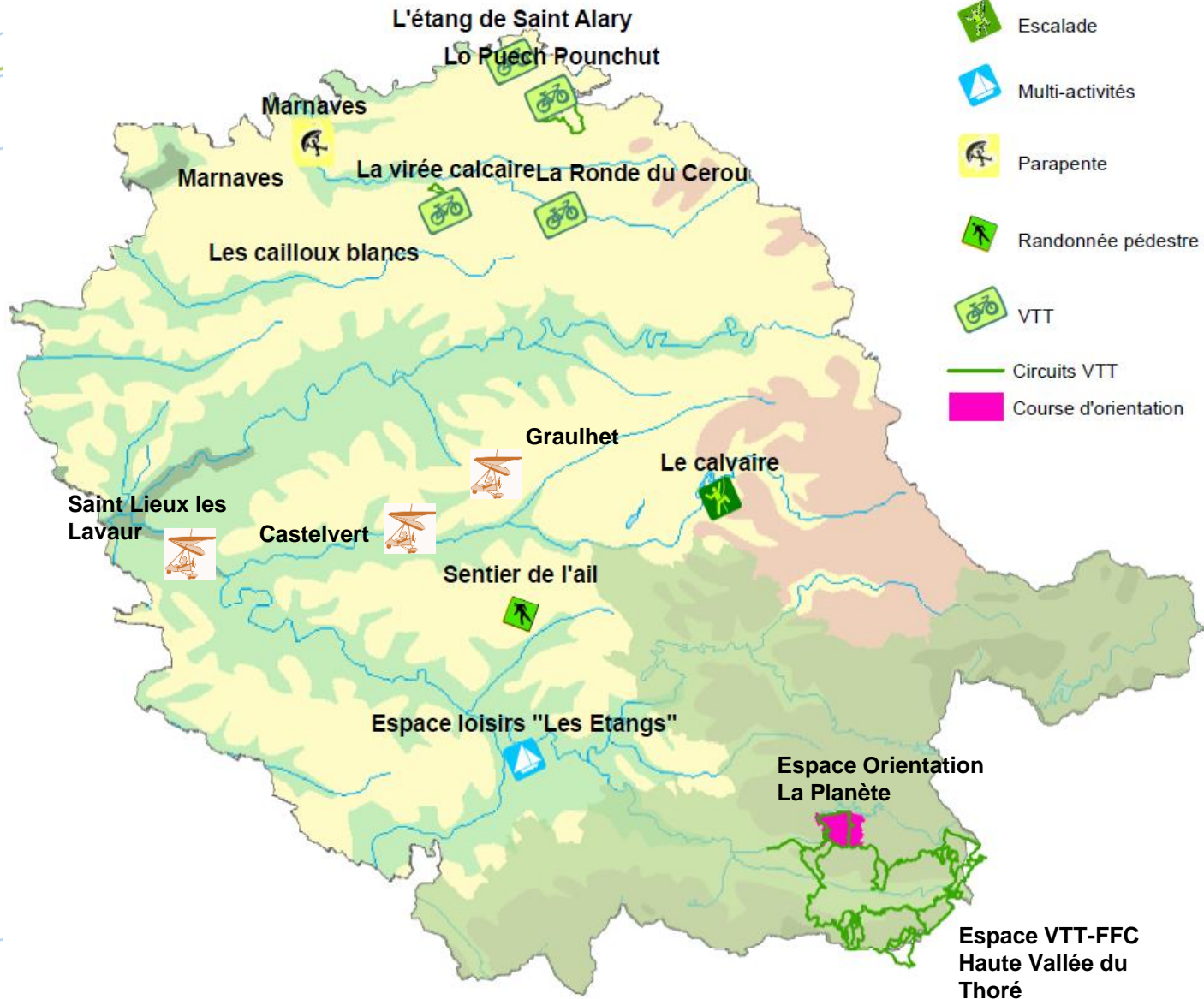
T A R N



LE DÉPARTEMENT

Légende

-  Escalade
-  Multi-activités
-  Parapente
-  Randonnée pédestre
-  VTT
-  Circuits VTT
-  Course d'orientation



Les sites de sports de nature

Le **PDESI** (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature)



Les sites conformes à la démarche qualité

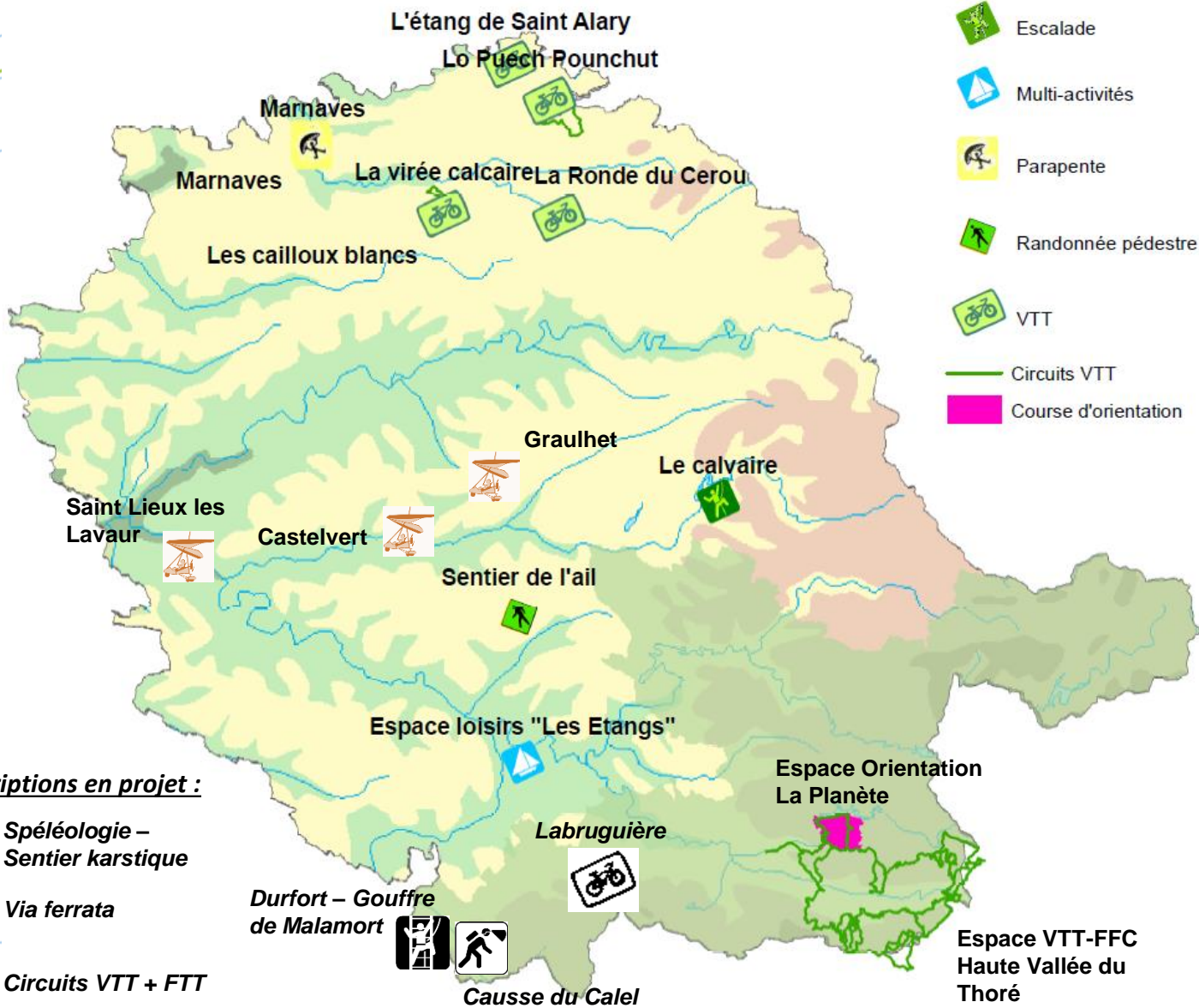
T A R N



LE DÉPARTEMENT

Légende

- Escalade
- Multi-activités
- Parapente
- Randonnée pédestre
- VTT
- Circuits VTT
- Course d'orientation



Les sites de sports de nature

Le **PDESI** (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature)

Inscriptions en projet :

- Spéléologie – Sentier karstique
- Via ferrata
- Circuits VTT + FTT



Espace VTT-FFC Haute Vallée du Thoré

Les sites conformes à la démarche qualité

T A R N



LE DÉPARTEMENT

Et pour le reste ?

- Se référer aux labels fédéraux
 - Escalade : « site sportif » (annuaire des sites – FFME)
 - VTT : Site VTT-FFC ou FFCT
- + Avis du Comité Départemental
- + Avis Département / CDESI



Des ressources à votre disposition



Qui contacter ?

- Représentant des comités départementaux (un pour chaque fédération sportive) : **CDOS du Tarn** - tarn@franceolympique.com - 05 63 46 18 50
<http://tarn.franceolympique.com/lescomites.php>
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Tarn (**DDCSPP**) : ddcspp@tarn.gouv.fr – 05 81 27 53 58
- Département du Tarn – Mission Sports de nature : cdesi@tarn.fr – 05 67 89 63 03
- Les différents membres de la CDESI pour les différentes thématiques (chasse, pêche, environnement, véhicules motorisés, services de l'Etat...)



cdesi.tarn.fr

cdesi81
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES,
SITES ET ITINÉRAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE

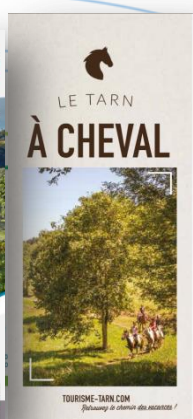
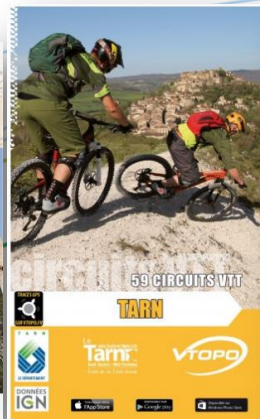
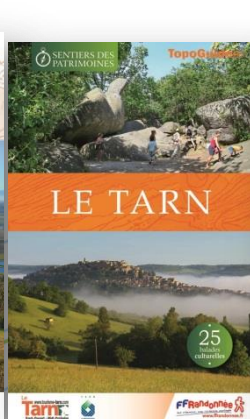
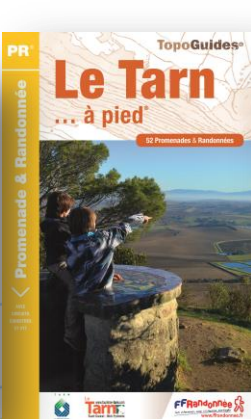


Des outils en développement :

- Base de données APIDAE
- Travail en cours sur la qualification des itinéraires de randonnée

Des outils existants :

- SURICATE, sentinelle des sports de nature : <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>
- Les supports et chartes graphiques proposés par le CDT et ses partenaires



La politique départementale des sports de nature : une démarche concertée pour des sites de qualité

T A R N



LE DÉPARTEMENT

Merci de votre attention

Sandrine CARME

Chargée de mission Sports de Nature - CDESI

Service Jeunesse et Sports – Direction de l'Environnement

Département du Tarn

Mail : sandrine.carme@tarn.fr / Tel : 05.67.89.63.03

